



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F GSDG blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FAI+ PNE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
19/06/2019	chantelouve perrier	cabanes d'alpages		10		HELIPORTAGE GROUPEOISANS VALBONNAIS
	ougier, venosc plan du lac st christophe	cabanes d'alpages		20		HELIPORTAGE GROUPEOISANS VALBONNAIS
	valsenestre desert	cabanes d'alpages		11		HELIPORTAGE GROUPEOISANS VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 289/2019

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 18/06/2019

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE